

Mémoire à l'attention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Raphaël Certain

Université du Québec à Trois-Rivières

Rédigé le 24 avril 2019

Table des matières

I. Introduction et résumé.....	3
II. Recommandations.....	4
1) Recommandations générales.....	4
2) Recommandations spécifiques.....	6
a) Rivière-Croche.....	6
b) Grandes-piles.....	8
III. Conclusions.....	9
IV. Références.....	9

I. Introduction et résumé

Nous avons tous conscience que notre qualité de vie sur terre pour les années et décennies à venir dépend des décisions que nous prenons aujourd'hui. Nous avons pu voir les différents effets des changements climatiques sur tous les continents. Mais nous savons surtout que l'Homme occupe un rôle majeur dans l'accélération de ces changements. Cela fait plus de 50 ans que nous avons conscience de notre impact sur l'écosystème et pourtant nous n'avons fait qu'attendre que cela empire.

Aujourd'hui les consciences sont éveillées et des actions sont enfin mise en place pour limiter les effets négatifs des changements climatiques et basculer vers un mode de consommation durable. Malheureusement ces actions restent encore minimales à l'échelle mondiale. C'est pourquoi il est de notre devoir, de celui des scientifiques, élus et communautés, de protéger les milieux naturels. En particulier ceux étant encore relativement préservés.

Je m'appelle Raphaël Certain, je suis français et finissant du Baccalauréat en Sciences biologiques et écologiques. J'étudie également en neurosciences, ce qui influencera certainement ma vision et mon propos. Tout au long de mon enfance j'ai entretenue un rapport fort avec la nature qui m'a conduit vers la biologie. J'ai décidé d'écrire ce rapport aujourd'hui dans le cadre d'un cours que je suis à l'Université du Québec à Trois-Rivières mais surtout car en tant que scientifiques il est important que nous appuyons des projets de préservation de l'environnement.

Il est évident que mon point de vue dans ce mémoire sera toujours orienté vers la préservation de l'environnement, car aucun intérêt économique ou social n'est supérieur à l'intérêt collectif que nous avons de le préserver. Néanmoins dans ce rapport, j'aurai pour objectif de montrer que nous pouvons préserver des espaces naturels tout en permettant à l'ensemble des acteurs d'être satisfaits des accords trouvés. Je chercherai pour cela à relever des points nécessitant votre attention et à apporter des suggestions.

J'ai choisis d'évaluer dans ce rapport les sites de Grandes-Piles et de la Rivière-Croche. J'ai choisi ces sites car le premier présente un grand nombre d'éléments qui pourraient entraver l'efficacité de l'aire protégée et dont il est nécessaire de discuter. Le second présente à mes yeux un intérêt particulier concernant sa diversité faunique et floristique et a un grand potentiel de conservation qui pourrait encore être amélioré.

Afin de faciliter au mieux la compréhension de mon propos et vous permettre de gagner du temps, voici un résumé de mes suggestions.

Réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche :

- Les activités dues à la bleuetière doivent être limitées le plus possible pour ne pas entraver l'objectif de l'aire protégée et la couper en deux à cause de sa localisation géographique.
- 1903 km² de bassin versant sont protégés, mais ne serait-il pas également intéressant de s'interroger sur la protection des parties supérieures de ce bassin versant ? Afin d'augmenter considérablement l'impact d'une préservation sur l'ensemble de la rivière.
- Interdire toute exploitation forestière dans l'aire protégée ou du moins dans les zones jugées trop jeunes et instables afin de rétablir un équilibre.

- Protéger les espèces vulnérables et favoriser leur rétablissement.
- Encadrer rigoureusement les activités humaines (pêche, chasse, villégiature...).
- Définir un acteur responsable de faire respecter les lois et accords en vigueur dans l'aire protégée.
- Il serait intéressant de donner une forme plus arrondie à l'aire protégée pour qu'elle n'est pas l'air fragmentée.
- Aggrandir l'aire dans les zones géographique particulièrement intéressantes. Comme autours d'un écosystème forestier exceptionnel ou englober les refuges biologiques proches.

Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles :

- Limiter l'exploitation forestière à l'intérieure de l'aire pour permettre à la forêt de vieillir et se stabiliser (particulièrement aux berges du lac Roberge).
- Diversité très importante d'espèce avec des espèces vulnérables et d'autres uniques à ce territoire, qu'il faut protéger. Si cela n'est pas fait rapidement et sérieusement, un déséquilibre peut être induit, se répercutant sur l'ensemble de l'écosystème.
- Problème lié à la proximité du Gazoduc pouvant avoir un effet sur l'aire de part ses rejets/déchets ainsi que par les activité autours du site (transport...).
- Beaucoup d'activité d'exploitation forestière dans l'aire protégée qui peuvent nuire à l'efficacité de l'aire.
- Activité hydroélectrique empêchant la protection du milieu aquatique... Pas souhaité dans une aire protégée.
- Limiter l'accès et l'utilisation des chemins et routes dans l'enceinte de l'aire car les activités y sont déjà trop importantes.
- Protéger les vieilles forêts pour stabiliser l'écosystème.
- Crainte concernant le nombre important d'acteurs décisionnaire concernant l'établissement de l'aire protégée.

II. Recommandations

1) Recommandations générales

Suite à une présentation de Mr Bouchard je commencerai par résumer les points essentiels à partir desquels j'ai basé mon propos.

Tout d'abord il nous a été indiqué qu'au début des années 2000 la quantité d'aire protégée sur le territoire Québécois s'élevait seulement à 3 %, ce qui était extrêmement faible et bien en dessous de la moyenne mondiale située à 8 %. Il a été établi que l'objectif minimale à atteindre s'élevait à une surface de 12 % du territoire protégé et que l'optimal se situé autours de 17 %. Le ministère chargé

de la protection de l'environnement a donc cherché à augmenter sa surface d'aire protégées et atteindre les 12 %. Pour viser large la plupart des projets initialement présentés étaient 2 fois plus grands que le minimum requis pour se réserver une marche de manœuvre suite aux discussions avec les différents acteurs du territoire visé.

En tant qu'étudiant j'ai pris cela en compte et j'ai tout à fait conscience qu'au vu de la diminution conséquente de la surface finale retenue des projets d'aires protégées, il n'a pas toujours été facile de trouver des accords gagnants pour tous les acteurs et pour l'environnement. Cependant dans un projet d'aire protégée, il faut selon moi faire preuve d'une certaine impartialité, dureté et prioriser l'environnement par dessus tout, car sans lui nous ne pourrions plus exercer quelque activité.

Je serai donc tranchant dans mon propos et mettrai en évidence les points qui d'après moi ne doivent pas être acceptés dans un projet d'aire protégée et ceux qui doivent absolument être pris en compte. Tout d'abord je tiens à ajouter que je suis étudiant en biologie, psychologie mais également entrepreneur. Je ne suis donc pas un écologiste extrémiste qui ne pense qu'à protéger l'environnement sans chercher d'harmonie économique. Mais mon parcours entrepreneurial m'a appris que dans certaines situation il était vital de prendre des décisions difficiles pour le bien de son entreprise. Et cela passe par une volonté profonde d'avoir un impact positif sur le monde, un réel alignement avec ses valeurs et une prise de responsabilités concernant les événements qui nous entoure.

Tout d'abord, comme nous l'a rappelé Mr Bouchard les aires protégées sont choisies selon une liste de critères divisés en 2 classes :

- Critères écologiques
 - ✓ représentativité
 - ✓ intégrité écologique
 - ✓ dimension et design
 - ✓ vieilles forêts, espèces ou écosystème rare
- Critères socio-économiques
 - ✓ contraintes (droits forestiers, miniers)
 - ✓ demandes sociales

Au vue de ces critères il est évident qu'il est difficile de trouver un compromis parfait mettant tous le monde d'accord. Cependant il serait important selon moi d'attribuer des points à chaque critère afin de pouvoir juger de la pertinence du projet d'aire protégée et si son objectif final sera accompli. Cela n'ayant pas été établi il est évident que les critères socio-économiques peuvent prendre le dessus lors d'un débat et ainsi dégrader l'efficacité d'une aire et même remettre en cause la pertinence du projet. Or, lorsqu'il est temps d'agir pour l'environnement il est temps de prendre des décisions drastiques, qui certes, ne plairont pas à tous le monde, mais auront un réel impact positif sur notre planète. Ces décisions doivent être prise par un comité de professionnels de l'environnement après consultation des différents acteurs, et ne doivent pas faire de compromis sur

le résultat final. La planète est une entreprise dont les gouvernements sont les dirigeants. Comme dans toute entreprise, le leader doit prendre des décisions difficiles, qui ne seront pas acceptées par tous, mais qui doivent être appliquées sans compromis pour garantir sa pérennité.

Expliquons cela avec une métaphore et voyons notre planète comme une famille avec des parents et des enfants. Les mœurs voudraient que lorsque des parents éduquent leurs enfants, ils leur confèrent une bonne éducation avec des valeurs, des règles et des droits. Quels sont les premières choses que l'on enseigne à des enfants ? Le partage, le respect d'autrui et l'honnêteté. Tout au long de leur enfance nous tâcheront à ce que ces valeurs s'encrent en eux et qu'ils puissent les transmettre à leur tour. Lorsque les enfants s'émancipent à l'adolescence, il est fréquent qu'ils cherchent à tester les limites. Les parents leur accordent des droits mais en voulant toujours plus ils ne les respectent pas. C'est à ce moment là que les parents ont un rôle crucial à jouer. La punition serait contre-productive sans dialogue. Mais une fois les règles établies, si l'enfant ne les respecte pas il en subira les conséquences. Ses règles visent très souvent à protéger l'enfant de certains dangers dont il n'a pas conscience. Et pour éduquer convenablement un enfant il faut expliquer ses règles mais être intransigeant quant à leur application, sinon l'autorité est remise en cause. Et le résultat est un échec. Donc même si l'enfant n'est pas d'accord, les parents maintiennent leurs exigences pour atteindre le résultat qui est : protéger son enfant.

C'est exactement la même chose dans notre système actuel. Les gouvernements ont un rôle de parent qui ont laissés les industries et entreprises (les enfants) profiter de biens au détriments de leur planète et de leur propre «survie» (que l'on pourrait nommer ici « pérennité »).

En matière d'environnement il ne doit plus y avoir de compromis. Et quitte à se faire détester de ses enfants, les gouvernements doivent prendre les décisions nécessaires pour qu'ils puissent survivre.

Vous aurez certainement envie de répondre à ce propos en disant que ce n'est pas si facile en réalité et que les décisions ne peuvent être prise sans consentement des différents acteurs et que c'est déjà un petit pas vers les objectifs fixés. Mais voilà l'état d'esprit qui dirige nos politiques environnementales depuis des décennies et nous n'avons plus le temps pour de petites actions hésitantes. Il est temps de prendre de vraies décisions et de **protéger le plus grand réservoir d'eau douce de la planète.**

2) Recommandations spécifiques

Je tiens à préciser que mes indications sont basées sur l'aspect théoriques des informations qui me sont présentées et méritent d'être adaptées au relief et au contexte réel de l'aire projetée.

a) Rivière-Croche

Tout d'abord, la présence de la bleuetière dans l'aire protégée peut s'avérer problématiques pour plusieurs raisons. Premièrement sa situation géographique fait en sorte qu'elle coupe la réserve en deux. Les distances entre la bleuetière et les bords de la réserve sont relativement restreintes, ce qui peut s'avérer problématique au niveau de la préservation faunique. Certains animaux pourraient ne pas se déplacer d'un côté à l'autre de la réserve. Également nous pouvons voir que cette bleuetière est accolée à la Rivière-Croche et pourrait

potentiellement nuire à sa protection en cas de déversements de déchets. D'autant plus que cette réserve est une réserve aquatique, dont le but est réellement de garantir la protection de la rivière. Or si des activités liées à la bleuetière venaient à ne pas être contrôlées, leur impact pourrait être très négatif. Les activités dues à la bleuetière doivent donc être limitées le plus possible. Il pourrait être intéressant d'envisager une délocalisation de la bleuetière hors de l'aire, par aide financière du gouvernement par exemple.

Lorsque nous observons la carte dans le rapport, nous pouvons voir que de nombreux refuges biologiques sont présents à proximité. Il pourrait être intéressant d'envisager leur intégration à l'aire projetée. Notamment concernant la série de refuges situés entre le Lac Michy et le Lac Brouillette. Cela pourrait créer un corridor très favorable à la protection. Nous pourrions également intégrer le refuge proche du Ruisseau Côté, qui élargirait le corridor entre la bleuetière et le bord de l'aire.

Nous pouvons constater une protection de 1903 km² de bassin versant. Mais nous pourrions envisager de protéger également les parties supérieures du bassin versants. Cela aurait un impact considérable sur la qualité de préservation de la rivière.

D'autre part il nous est indiqué qu'autrefois la partie aval de la Rivière Croche abritait une forêt de feuillus et du gibier, mais qu'avec les activités forestières ceux-ci ont disparus. Ces activités ont entraîné des pollutions dues aux débris, aux matériaux utilisés pour le flottage ou le traitement du bois ect... puis des particules en suspension, empêchant la chasse de certains poissons et la survie d'autres poissons prédatés. Il est donc primordial de limiter fortement voire d'interdire toute exploitation forestière dans l'aire protégée afin de rétablir un équilibre. Particulièrement proche des berges.

Il est également très important de protéger les espèces vulnérables tel que l'ail des bois, la pygargue à tête blanche et favoriser leur rétablissement.

De plus nous pouvons observer d'après les proportions d'espèces présentes que l'écosystème est relativement riche et varié mais instable. Si les mesures nécessaires sont prises, il pourrait tendre vers le stade climax et garantir sa stabilité. Bien que l'on sache que l'écosystème est en constante évolution. Le vieillissement des individus présents stabilise l'écosystème ainsi que sa diversité. Un défrichement peut entraîner un appauvrissement des sols et nuire au processus menant au stade climax. Celui-ci, suivi de l'introduction d'espèce par l'homme entraîne un stade para-climax qui n'est pas naturel, ne respecte pas l'environnement, et n'est donc pas durable. Les mesures peuvent être par exemple d'encadrer rigoureusement les activités humaines (pêche, chasse, villégiature...) pour que celles-ci n'aient pas d'impact négatif sur les espèces présentes. Ou bien limiter la foresterie comme dit précédemment.

Cette aire protégée rassemble plusieurs acteurs parmi l'industrie, la communauté et les organismes de protection. Les intérêts pouvant varier, il est important de définir un acteur responsable de faire respecter les lois et accords en vigueur dans l'aire protégée. Cela paraîtrait certainement illégitime aux yeux des acteurs concernés mais augmenterait considérablement l'efficacité de prise de décision et la mise en place d'action.

Il serait également intéressant de donner une forme plus arrondie à l'aire protégée pour qu'elle n'est pas l'air fragmentée. Cela faciliterait son entretien et améliorerait la vie des

espèces qui y sont présentes en diminuant l'effet de bordure. Il serait également pertinent d'agrandir l'aire autour des zones géographiques comme les écosystèmes forestiers exceptionnels.

Pour terminer, concernant les accès routiers, notamment l'ancien tronçon de la route 10 (R-0450), il serait préférable de ne pas chercher à effectuer d'amélioration, ou de réparation car les activités qui y seraient liées seraient néfastes aux objectifs de l'aire. La fermeture de cette zone empêchera également les accidents mais méritera un entretien et une surveillance quant à l'évolution des anciens aménagements pour que leur dégradation n'affecte pas l'état du milieu naturel dans lequel il se trouve.

b) Grandes-piles

Tout d'abord on nous indique dans le rapport la présence de jeunes forêts de part et d'autres du lac Roberge malgré la présence de vieilles forêts ailleurs dans la réserve. Cela est typiquement représentatif d'un déboisement ayant eu lieu, ou d'exploitation forestière sur ces zones. Il serait donc pertinent de limiter l'exploitation forestière à l'intérieure de l'aire pour permettre à la forêt de vieillir et se stabiliser. Comme mentionné dans le cas de la Rivière-Croche, une forêt stable est atteinte au stade climax.

On observe également une diversité très importantes d'espèce avec des espèces vulnérables et d'autres uniques à ce territoire, qu'il faut protéger. Par exemple la présence de Maskinongé (unique à ce territoire) pourrait nous amener à réévaluer la nature de l'aire. Peut-être qu'une aire aquatique protégée correspondrait mieux aux besoins des espèces aquatiques présentes et permettrait de mieux les préserver. De plus, le secteur rapporte une forte concentration d'amphibiens dont 3 espèces ont un statut précaire, il est donc urgent de prendre toutes les mesures pour les protéger. Si cela n'est pas fait rapidement et sérieusement, un déséquilibre peut être induit, se répercutant sur l'ensemble de l'écosystème.

D'autre part il est de mon devoir de souligner la présence inquiétante d'un gazoduc à proximité de l'aire. Celui séparant la portion ouest en 2 il pourrait avoir de gros impacts négatifs sur l'aire de part ses rejets, ses déchets ainsi que par les activités liées au site (transport...). En plus du gazoduc sont présentes de nombreuses activités d'exploitation forestière dans l'aire protégée qui peuvent nuire à l'efficacité de l'aire. Mais le point qui semble le plus gênant est la présence d'activité hydroélectrique empêchant la protection du milieu aquatique... Cela pose problème, cumulé aux autres activités. Dans ce cas, deux solutions s'offrent à nous. Si mes arguments théoriques sont vérifiés sur le terrain, vous pouvez soit remettre en question la pertinence du projet d'aire protégée dans cette zone, ou bien être intransigeant sur la protection de l'environnement et prendre toutes les décisions nécessaires pour protéger l'aire en excluant les activités citées précédemment.

De plus le rapport semble indiquer comme point positif l'obtention d'une certification FSC garantissant la qualité du bois exploité grâce à l'aire protégée. Cependant cela peut malheureusement contribuer à attirer de nouvelles entreprises forestières dans la région et ce n'est bien évidemment pas souhaitable. De mon point de vue, c'est une certification à double tranchant si ces activités ne sont pas sérieusement encadrées et contrôlées.

Pour terminer mon propos j'aimerais ajouter que nous retrouvons une forte diversité faunique et floristique au sein de l'aire protégée qui malheureusement se retrouve confrontée à de nombreuses activités humaines. Que ce soit des activités industrielles, de villégiatures, de chasse, pêche ou bien la présence de chemin. Il est évident que l'objectif final de l'aire qui est le respect et la protection de l'habitat naturel et des espèces présentes ne sera pas du tout optimal. Je recommanderai donc de limiter l'accès et l'utilisation des chemins et routes dans l'enceinte de l'aire car les activités y sont déjà trop importantes. Finalement, la raison de ces contraintes semble venir du nombre important d'acteurs décisionnaire ayant des intérêts différents. Peut-être faudrait-il établir un décisionnaire référant qui est tournée réellement vers la protection de l'environnement et non les intérêts économique.

III. Conclusions

Pour conclure mon propos, je pense pertinent de retenir que les décisions en matières d'environnement doivent être prises dans l'unique intérêt de protéger notre écosystème. Nous avons pu voir dans ces deux projets que le nombre important d'acteurs ayant des intérêts dans une région donnée peut être problématique. Il serait ainsi judicieux de prendre les mesures nécessaires pour accompagner ces acteurs hors de l'aire projetée dans le cas où les intérêts écologiques ont été correctement évalués par des professionnels de l'environnement.

Il est certain que mes recommandations restent appuyées sur des informations théoriques et que le terrain peut amener quelques modifications. Mais j'espère que le cœur de mon message sera compris et entendu et qu'il vous aidera à porter ces différents projets.

IV. Références

Poulin, J. 2013. Aires protégées. Fascicule 4.4. Dans Bureau du forestier en chef. Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018. Gouvernement du Québec, Roberval, Qc, pp. 145-148.

Théberge, D., S. Côté, M. Hébert, E. Boulfroy, P. Blanchet et G. Lessard, 2012. Exploration des concepts reliés aux aires protégées incluant différentes formes d'utilisation humaine dans la Capitale Nationale. SHFQ et CERFO. 86 pages

Expérimentation d'une nouvelle approche de conservation: l'aire protégée polyvalente et le rôle d'un comité d'experts - MARIE-ÈVE DESHAIES 2014

FIN DU DOCUMENT